

**ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE  
Université de Montréal**

**PROGRAMME DE LA MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE  
POUR LES CANDIDAT(E)S QUI NE DÉTIENNENT PAS  
LE B.SC. CRIMINOLOGIE**

**2004-2005**

Compte tenu de l'article 52 du règlement pédagogique du deuxième cycle tel que présenté dans l'*Annuaire de la Faculté des études supérieures*, les étudiants admis à la maîtrise en criminologie qui détiennent un premier diplôme universitaire dans une discipline autre que la criminologie doivent suivre des cours préparatoires à la maîtrise ou cours de propédeutique. L'étudiant dans cette situation trouvera décrit dans ce document le programme complet des études en criminologie le concernant.

**1. PROGRAMME PRÉPARATOIRE À LA MAÎTRISE**

1.1 Objectif

Le programme préparatoire à la maîtrise vise à faire acquérir à l'étudiant les connaissances criminologiques complémentaires à sa formation antérieure et nécessaires à son intégration dans le programme régulier d'études de maîtrise.

1.2 Programme

Le programme préparatoire à la maîtrise comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit:

- Fondements de la criminologie (6 cr. obl.)

CRI 6750 (Séminaire-année) Ce séminaire présente une synthèse des notions de base en criminologie ainsi qu'une introduction aux principaux champs de recherche et d'intervention en criminologie.

- Cours de méthodologie (6 cr. obl.)

CRI 1600 - Initiation aux méthodes quantitatives  
et  
CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives  
ou  
CRI3318 - Méthodologie quantitative II

- Cours dans les disciplines de base de la criminologie  
                   CRI 1151 - Justice criminelle I (3 cr. obl.)
- Cours au choix parmi les autres cours de sigle CRI du premier cycle (15 cr. au choix)

### RÉSUMÉ

#### COURS OBLIGATOIRES (15 crédits)

- CRI 6750 (6 cr.) Fondements de la criminologie
- CRI 1600 (3 cr.) Initiation aux méthodes quantitatives
- CRI 3213 (3 cr.) **ou**
- CRI 3318 (3 cr.) Méthodologie quantitative II
- CRI 1151 (3 cr.) Justice criminelle I

#### COURS AU CHOIX (15 crédits)

TOTAL: 30 cr.

#### 1.3 Dispenses ou équivalences

Des dispenses ou équivalences de cours peuvent être attribuées selon deux modalités:

A) Si l'étudiant a déjà suivi un cours dont le contenu correspond à celui dont il veut se faire dispenser ou pour lequel il pense pouvoir être crédité, il doit:

- a) présenter au titulaire du cours le syllabus du cours qu'il a suivi;
- b) subir avec le titulaire du cours une entrevue serrée sur la matière vue.

La dispense ou équivalence ne lui sera accordée que s'il a obtenu la note C ou l'équivalent pour le cours suivi.

B) L'étudiant pourra aussi, sur demande, se faire dispenser d'un cours dans des disciplines de base de la criminologie s'il a un diplôme universitaire (ou au moins 60 crédits ou un majeur) dans une de ces disciplines ou dans une discipline apparentée.

#### 1.4 Note de passage

La note de passage pour chacun des cours suivi dans le cadre de la maîtrise préparatoire est C. L'étudiant doit conserver une moyenne générale **d'au moins 3,2** pour accéder à la maîtrise proprement dite.

#### 1.5 Évaluation

Se référer au règlement pédagogique du 2ème cycle de l'annuaire de la Faculté des études supérieures, section XV, art. 58, 59 et 60.

#### 1.6 Cas particulier

Dans le cas où un étudiant compléterait tous ses crédits préparatoires sauf un cours et ce, pour des raisons jugées sérieuses par le responsable des études de maîtrise, l'inscription à la maîtrise proprement dite serait possible si les résultats obtenus sont **supérieurs à 3,2 (moyenne générale)** et qu'il est raisonnable de penser qu'il maintiendra cette moyenne lors de l'addition de ce cours préparatoire.

NOTE: Le programme établi est minimal; l'étudiant est libre d'ajouter des cours à ce programme. Ces cours sont alors considérés hors-programme et les notes sont non-contributoires à la moyenne.

### 2. PROGRAMME DE MAÎTRISE

L'étudiant qui a conservé une moyenne générale de 3,2 dans ses cours préparatoires accède à la maîtrise proprement dite et suit le programme régulier de cours tel qu'il est décrit dans *l'Annuaire de la Faculté des études supérieures*.

### 3. CONNAISSANCE DE LA LANGUE ANGLAISE

Tous les séminaires et cours se déroulent en français et le mémoire doit être rédigé en français, à moins d'une autorisation spéciale qui doit être demandée au moment de l'admission.

Le programme accorde une grande importance aux lectures personnelles et, à cet égard, une partie importante de la documentation est de langue anglaise. Une certaine aisance dans la compréhension de l'anglais écrit s'avère donc un outil indispensable pour la réussite des études entreprises.